

# Haute-Corse Prise de contact avec les maires et ébauche d'un cahier des charges

Contrairement à la Corse-du-Sud, les maires de Haute-Corse n'ont pas eu de réunion formelle avec les autorités préfectorales. Cependant, d'audio en visioconférences, les échanges sont en cours pour envisager la réouverture au public de certaines plages : « A ce jour, une trentaine de maires ont manifesté leur souhait d'ouvrir leurs plages au public. Nous avons eu une conférence audio avec l'association des maires de Haute-Corse, et quelques maires de Balagne, dont les

problématiques sont spécifiques, expliquait François Ravier, préfet de Haute-Corse, j'ai pu échanger avec une trentaine de maires, mais c'était plus une prise de contact qu'un échange formel. Quoi qu'il en soit, les réponses seront apportées au cas par cas ». En effet, les plages de Haute-Corse présentent des profils relativement différents, entre grandes étendues de sable de la Plaine et criques intimistes du Cap Corse. Pour l'ensemble de ces communes, il s'agit d'établir un ca-

hier des charges qui puisse être appliqué. « Certains éléments font déjà consensus, tels que le respect des distances et l'interdiction des regroupements de plus de dix personnes. C'est pourquoi les plages qui seront ouvertes ne le seront qu'en journée afin d'éviter les regroupements et apéritifs en soirée. » Sur le modèle de ce qui se fait sur certaines plages continentales, l'ouverture s'oriente vers une utilisation dite « dynamique », à savoir plus pour la promenade que pour y poser sa serviette.

Des conditions qui sont spécifiques à la période du déconfinement progressif, et ne seraient pas amenées à durer si le déconfinement était élargi le 2 juin.

A contrario du département du sud, certaines questions restent en suspens, notamment en ce qui concerne les plages découpées entre plusieurs communes et intercos, comme c'est le cas de la Marana.

Il serait alors logique qu'il y ait consensus entre les élus afin d'apporter une

réponse claire à la population sur la fréquentation du littoral.

C'est pourquoi la consultation va se poursuivre dans les jours à venir : « Dès demain, un dossier sera envoyé à tous les maires de communes littorales. Ils pourront ainsi faire remonter leurs attentes, ce qui nous permettra d'amorcer un cahier des charges. Le but est de pouvoir leur donner une réponse en fin de semaine prochaine. »

**ISABELLE LANÇON-PAOLI**